

ASSURANCE SCOLAIRE Saint-Christophe

L'établissement adhère à un contrat de groupe responsabilité civile et individuelle accident qui couvre votre enfant en cas d'accident, y compris en dehors du temps scolaire.

A compter de la rentrée, pour obtenir :

- une attestation assurance scolaire
- le guide des garanties et informations contractuelles
- pour faire une déclaration d'accident **en dehors des périodes scolaires**,

rendez-vous sur l'espace dédié aux parents sur le site internet de Saint-Christophe assurances.

- Se connecter : www.saint-christophe-assurances.fr
- Aller dans la rubrique : **ESPACE PARENTS**



Navigation menu: Rechercher, SOS Sinistre, Espace sociétaire, Devis en ligne

Menu items: PARTICULIERS, ASSOCIATIONS & INSTITUTIONS, SOLIDARITÉ & PRÉVENTION, SAINT-CHRISTOPHE

Banner: 2 mois offerts* sur votre assurance auto. Includes: Constat ready, Stage de récupération de points. Button: Réalisez votre devis

Form fields: ASSURANCE DEMANDÉE, ESTIMER EN LIGNE, ÊTRE RAPPELÉ, ESPACE PARENTS

Pour remplir la demande de **ATTESTATION D'ÉLÈVE** . **REPLIR LE FORMULAIRE** :

- Saisir le code postal : 69001
- Choisir le nom de l'établissement : SAINT LOUIS/SAINT BRUNO



ATTESTATION D'ASSURANCE

Pour obtenir une attestation scolaire, remplissez le formulaire en ligne et recevez votre attestation par courriel.

REPLIR LE FORMULAIRE



69001

ST LOUIS / ST BRUNO

Choisir un établissement

- Lycée Collège Les Chartreux
- Primaire Les Chartreux
- St Louis / St Bruno**

En cas d'accident **sur la période scolaire**, l'établissement prend en charge toutes les démarches et effectue la déclaration d'accident pour votre compte.



IMAGINONS ENSEMBLE DES DEMAINS PLUS DURABLES



Partage votre engagement

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2020-2021, grâce à l'assurance scolaire souscrit par votre établissement auprès de la Mutuelle Saint-Christophe, votre enfant est protégé à chaque instant et en toutes circonstances (accident, blessures, racket...) qu'il soit à l'école, à la maison ou à des activités extra-scolaires !

Dès juin 2020, rendez-vous sur votre Espace parents accessible depuis notre site www.saint-christophe-assurances.fr, pour y retrouver toutes les informations utiles.



Les + de l'assurance scolaire Mutuelle Saint-Christophe :

Des garanties essentielles en cas d'accident ou de blessure de votre enfant en complément des remboursements de la Sécurité sociale et/ou de votre mutuelle santé :

- la prise en charge des frais d'optiques et dentaires,
- le remboursement des soins et frais médicaux...

Une protection 24h/24, 365 jours par an, dans le monde entier en tous lieux et toutes circonstances ⁽¹⁾ :

- pendant les activités scolaires,
- durant les activités facultatives, extra-scolaires ⁽¹⁾ ou péri-scolaires dans ou en dehors de l'école,
- à la maison

Votre enfant est aussi protégé ⁽²⁾ :

- en cas d'agression, de racket à l'école ou sur un son trajet,
- lors de la détérioration ou le vol de son instrument de musique durant les cours,
- en cas d'atteinte à son e-réputation (diffamation, injures sur internet, etc.)



Mon enfant a eu un accident, que faire ?

- **Si l'accident arrive à l'école**, votre établissement scolaire se charge de toutes les démarches et effectue la déclaration d'accident pour votre compte.
- **En dehors des périodes scolaires**, vous devez effectuer directement votre déclaration d'accident dans l'**Espace parents** ou par courrier. Vous disposez d'un délai de 5 jours suivant l'accident pour faire votre déclaration.

RAPPEL

**L'Espace parents
Mutuelle
Saint-Christophe,**
votre espace privilégié
pour effectuer
vos démarches en ligne.

il est accessible **7j/7 24h/24**
depuis votre ordinateur, mobile
ou tablette !

L'Espace parents vous permet de :

1

Prendre connaissance des garanties
protégeant votre enfant,

2

Obtenir des réponses
à toutes vos questions
sur l'assurance scolaire
grâce à notre foire aux questions,

3

Télécharger et imprimer
une attestation d'assurance.

[www.saint-christophe-assurances.fr/
informations-pratiques/espace-parents](http://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents)

DÉCOUVREZ TOUTES NOS SOLUTIONS D'ASSURANCE ADAPTÉES À VOTRE FAMILLE

Demandez un conseil personnalisé en appelant le **01 56 24 76 00** ou réalisez un devis sur : www.saint-christophe-assurances.fr



AUTO



SANTÉ



HABITATION



GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE

(1) A l'exclusion d'activités professionnelles ou agricoles non organisées par l'établissement.
(2) Disponible en formule Confort.

